



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 novembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 novembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 34 jusqu'à la question n° 49 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (de la question n° 4 à la question n° 13 incluse et à compter de la question n° 22), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 4), Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 34), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 6), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 14), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 12), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 34), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 12), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 12), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 26), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Dominique SCHAUSS.

Absents :

M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme EL YASSA (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 23), M. LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 25 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, Mme EL YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 23), Mme Elsa MAILLOT à M. Thibaut BIZE (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Philippe GONON à Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 25 incluse).

OBJET : 4 - Centre Communal d'Action Sociale de Besançon - Rapport annuel 2017

Centre Communal d'Action Sociale de Besançon

Rapport annuel 2017

Rapporteur : Mme DARD, Première Adjointe

	Date	Avis
CCSPL	11/10/2018	Favorable
Commission de contrôle financier	18/10/2018	Favorable

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal, issu des bureaux d'aide sociale (loi de 1953), qui ont évolué vers la forme de CCAS en 1978, et obtenu leur nom de CCAS par la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986. En 1995, le décret n° 95-563 a fixé les missions et l'organisation des CCAS.

Même si les liens avec la commune sont très étroits, le CCAS a une personnalité juridique distincte.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois en 2017. Il est composé de 17 administrateurs comprenant neuf élus de la Ville de Besançon et huit personnes qualifiées. Le Maire de Besançon est le Président de droit du Conseil d'Administration.

Les élus Ville membres du CCAS sont Mme ANDRIANTAVY, Mme DARD, Mme PESEUX, Mme SEBBAH, Mme WANLIN, M. BRIOT, M. CURIE, M. DEVESA et M. FOUSSERET.

1. Rapport d'activité

Le projet social 2015-2020 a été adopté par le Conseil d'Administration du CCAS et le Conseil Municipal de la Ville de Besançon en février 2016. Cinq orientations politiques guident ce projet :

- Analyser les besoins sociaux du territoire bisontin pour impulser de nouvelles réponses,
- Améliorer l'accès aux droits et aux services en déférant les acteurs du territoire,
- Prévenir la vulnérabilité et la perte du lien social,
- Accompagner les personnes fragilisées dans leur parcours de vie, quel que soit leur âge,
- Rationnaliser et optimiser les moyens de fonctionnement.

Pour décliner ces orientations, l'activité du CCAS de Besançon est organisée autour de quatre pôles : les Solidarités, l'Autonomie, la Direction Générale et le pôle transversal du Secrétariat général.

L'analyse des besoins sociaux de 2017 relève que malgré un contexte économique favorable de l'économie nationale, les effets de la croissance ne sont pas encore suffisamment significatifs au niveau local pour impacter les phénomènes de pauvreté durablement ancrés depuis la crise de 2008.

D'après les derniers éléments du recensement partiel de l'INSEE, actualisés à l'année en 2014, Besançon est une ville jeune dont l'évolution démographique sur la période 2009-2014 fait apparaître des signes de vieillissement. Toutefois le vieillissement de la population est moins important à Besançon que dans l'Agglomération du Grand Besançon.

Le niveau de vie à Besançon est stable par rapport à l'année précédente de référence (2013). Le taux de pauvreté en 2014 qui est de 20,6 % s'établit à un niveau légèrement inférieur à la médiane des villes de comparaison. La pauvreté et les difficultés économiques demeurent très concentrées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En 2017, le CCAS associé à l'Agence d'Urbanisme Besançon Centre Franche-Comté (AUDAB) a entrepris par l'intermédiaire de sa Vice-Présidente de développer le partage de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS). Des portraits de quartiers et des synthèses de l'ABS sont présentés aux professionnels des secteurs afin de mobiliser les équipes de terrain aux problématiques locales. 5 quartiers (Planoise, Battant, Montrapon, St-Claude et Palente) ont fait l'objet de ces rencontres ; une démarche qui sera renouvelée en 2018.

1.1 Les Solidarités

La Direction des Solidarités œuvre à satisfaire les besoins sociaux via des modes d'intervention individuels, collectifs et territorialisés pour construire une cohésion sociale locale. Lutte contre l'exclusion, insertion et accompagnement social, accès à l'hébergement et au logement sont ses missions. Ce pôle regroupe 93 agents.

En déclinaison des résultats de l'Analyse des Besoins Sociaux, de nombreux dispositifs sont ainsi mis en place :

- aides financières, microcrédit, aides alimentaires, aides légales,
- antennes sociales de quartier,
- service d'accueil et d'accompagnement social (SAAS), abri de nuit, Maison Abbé Pierre,
- service hébergement et logement accompagné : hébergements dans les établissements du CCAS : CHRS Les Géraniums, lits Haltes Soins-santé, au sein de la résidence sociale l'Agora, et ouverture depuis 2016 de la Maison-relais l'Autre Toit,
- mission MOUS.

En chiffres, ce sont 1 439 personnes différentes qui ont bénéficié d'une aide financière (soit une augmentation de plus de 5 % par rapport à 2016). Le montant total des aides versées s'élève à 252 K€ en 2017 (augmentation de 17 % en un an). Ce sont également 78 contrats de microcrédit qui ont été accordés (sur 304 sollicitations). Parallèlement 2 581 ménages (pour 6 701 personnes) ont bénéficié d'une aide alimentaire territorialisée, avec une stabilité du nombre de foyers bénéficiaires par rapport à l'exercice précédent.

4 986 entretiens réalisés par les personnels du SAAS (chiffres stables entre les 2 exercices) pour 20 393 passages enregistrés en 2017, 371 personnes ont été accueillies à la Maison Abbé Pierre.

La résidence sociale Agora a assuré :

- 21 314 nuitées pour 458 personnes au sein de l'hébergement d'urgence Agora et Abri de nuit,
- 6 823 nuitées pour 38 personnes au sein du CHRS Les Géraniums,
- 3 102 nuitées pour 22 personnes au sein des Lits Halte Soins Santé.

De plus, 79 personnes ont été accueillies au sein de la résidence sociale (durée moyenne de séjour de 18,4 mois) et les 25 logements de la maison relais l'Autre toit ont été occupés.

Enfin, les antennes sociales de quartier, créées en 2012, ont assuré un service en proximité des territoires et des usagers, faisant face à des sollicitations et problématiques très diversifiées. Ce sont au total 8 869 accueils physiques, 10 642 accueils téléphoniques et 3 851 entretiens individuels qui ont été enregistrés en 2017.

1.2 L'Autonomie

La Direction de l'Autonomie est en charge de l'animation de la politique sociale en direction des personnes fragilisées par l'âge ou le handicap, qu'elles soient jeunes, retraitées, âgées, dépendantes ou handicapées moteur. Les objectifs permanents sont la lutte contre l'isolement, le soutien au maintien à domicile et la prise en compte du handicap. Ce pôle regroupe 253 agents.

Plusieurs dispositifs sont ainsi mis en place :

- Les Résidences Autonomie proposent 337 appartements sur cinq sites, du studio au F2, répartis autour d'espaces communs, et offrent des animations et services qui créent un lien social fort,

- Les services à domiciles : soutien à domicile, auxiliaire de vie, soins infirmiers, repas à domicile, téléalarme,
- La Maison des Seniors,

accompagnés en permanence par la mission Handicap et la mission Accessibilité.

Hors activité de la Maison des Seniors, les services de la Direction Autonomie du CCAS ont apporté un soutien à 1 921 personnes différentes :

Résidences Autonomie

Les Résidences Autonomie ont accueilli 377 résidents différents, et 410 personnes dans les restaurants. L'année 2017 a permis de renforcer le taux d'occupation des établissements à 92,82 %. La fin des opérations lourdes de modernisation du bâti et l'amélioration des délais de rénovation des logements ont renforcé l'attrait des résidences autonomie.

2017 a enregistré 55 entrées en résidence autonomie. Les délais d'attente sont très variables entre les établissements : entre 15 mois d'attente pour Les Lilas et ½ mois pour Huot.

Par ailleurs, le CCAS a réservé 4 appartements de résidence autonomie destinés à l'hébergement temporaire. Ils ont accueilli 6 personnes pour une durée moyenne de 6 mois, avec un délai d'attente extrêmement court (1 mois). A l'issue de ce séjour, 6 personnes ont été admises en hébergement définitif. Cette offre d'hébergement temporaire est bien reconnue notamment des professionnels du médical et du social et volontiers sollicitée.

Les résidences autonomie offrent à leurs usagers des animations, des rencontres inter-résidence, des partenariats avec les acteurs du quartier, qui permettent aux usagers d'éviter l'isolement. C'est un maillon essentiel du projet d'établissement. La démarche intergénérationnelle menée à la résidence autonomie des Hortensias a également apporté beaucoup de satisfaction de part et d'autre (22 appartements dédiés à l'hébergement de jeunes, travailleurs et étudiants).

Services à domicile

Les services de soutien à domicile ont réalisé des prestations auprès de 1 629 personnes différentes, âgées ou handicapées : aide à domicile, auxiliaires de vie, portage de repas à domicile, offre de service téléassistance, accueil de jour «Escapade» (pour personnes âgées dépendantes avec troubles cognitifs).

Ainsi, en 2017, 108 054 heures d'aide à domicile et auxiliaires de vie ont été réalisées auprès de 803 personnes différentes.

Le nombre d'heures annuelles moyen par usager permet d'observer le niveau de prescription accordé par les organismes financeurs : il s'élève à 135 h par an, en baisse par rapport à 2016 (141,75 h).

L'année 2017 confirme la baisse de l'activité d'aide à domicile constatée en 2015 et 2016. L'activité APA baisse également, mais reste toutefois supérieure à l'objectif fixé dans le CPOM. On peut considérer que cette baisse s'explique notamment par l'intégration de 5 nouveaux prestataires dans le CPOM sur le territoire bisontin.

Les prestations des aides à domicile et des auxiliaires de vie sont réalisées dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), mis en place avec le Département en 2011 et renouvelé en 2016 pour la période 2016-2020.

En 2017, le service des repas à domicile a livré 127 291 repas à 742 usagers différents. En moyenne, 10 608 repas ont été livrés chaque mois, à 99 % auprès d'usagers à domicile. La moyenne des repas par usager est d'environ 21 repas par mois. Cette moyenne est stable depuis plusieurs années consécutives. Le nombre moyen de repas livrés par usager s'est stabilisé cette année à 164.

L'accueil de jour de l'Esplanade a réalisé 1 814 journées d'activités pour 51 usagers différents, nombre d'usagers stable par rapport à l'exercice précédent malgré une forte baisse du nombre de journées.

Enfin, l'année 2017 compte 459 abonnés différents au service de téléassistance.

Maison des Seniors

La Maison des Seniors a reçu 8 119 demandes, dont 4 873 par contact direct sur le site du centre-ville. Elle a pour principales missions :

- d'assurer un accueil et une écoute personnalisée,
- de lutter contre l'isolement et de favoriser et coordonner les actions pour et par les personnes âgées à Besançon,
- d'informer les personnes en perte d'autonomie et d'accompagner dans la recherche de solutions.

Mission «Handicap»

De son côté, la mission «Handicap» touche environ 1 770 personnes différentes, via des actions de sensibilisation et d'information. Les deux objectifs principaux de cette mission sont :

- changer le regard sur les formes de handicap grâce à des actions de mobilisation, de communication et de sensibilisation, en particulier dans les lycées. En novembre 2017, à l'occasion de la signature par la Ville d'une convention avec le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), ce sont plus de 270 personnes qui ont assisté à la conférence de Joseph SCHOVANEK sur l'autisme.
- favoriser l'accès de tous à tout, notamment par des actions d'information.

Mission «Accessibilité»

Enfin, la mission Accessibilité est en charge de l'animation de la CIA -Commission Intercommunale d'Accessibilité-, instance de consultation attachée à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Créé au sein de la CIA, composé d'un à deux représentants de chacune des associations représentées en CIA et regroupant ainsi des représentants des cinq grandes familles de handicap et des aînés, le groupe d'experts d'usage (GEU) de la CIA a répondu présent, en 2017 à un nombre croissant de sollicitations en provenance des Directions de la Ville, de la CAGB ainsi que des particuliers. Le GEU a été particulièrement sollicité avant l'ouverture de la MSAP.

1.3 Service Projets et Partenariat / Mission réseaux et partenariat

Rattaché à la Direction générale du CCAS, le service Projets et Partenariat assure la mise en place et le suivi des partenariats avec le réseau des acteurs de la santé. Sa mission est d'initier des rapprochements afin de favoriser la prévention, de faciliter les parcours de soins, et d'améliorer l'accès aux droits des citoyens. Avec le secrétariat général (cf. 1.4), il regroupe 52 personnes.

Le service Projets et Partenariats mène aux côtés des services opérationnels une veille territoriale et urbaine, accompagne le développement de projets et anime l'axe santé solidarité et santé mentale (coordination de l'Atelier de Santé Mentale co-initié avec le Centre Hospitalier de Novillars et les liens avec cet établissement) du CCAS.

Plusieurs dispositifs-phares sont ainsi mis en place :

- Atelier de santé mentale, dont l'objectif est d'inscrire ou maintenir les Bisontins dans un système de soins de droit commun de façon pérenne,
- Centre d'examen à la santé,
- Groupe d'entraide mutuelle,
- Dispositif visa santé.

L'Atelier de Santé Mentale a traité 67 nouvelles sollicitations (81 en 2016) et 83 personnes ont fait l'objet d'une coordination, contre 78 en 2016. En outre, l'ASM a assuré 7 présentations de service avec en moyenne 28 participants. L'année 2017 a également été mise à profit afin de préparer le Conseil Local en Santé Mentale du Grand Besançon initié fin janvier 2018.

Le partenariat avec la CPAM ayant permis l'ouverture d'un Centre d'Examens de Santé à Planoise en 2016, s'est poursuivi en 2017 au rez-de-chaussée des locaux du CCAS. Ce centre a réalisé 270 examens de santé sur 39 demi-journées en 2017. Pour 2017, le taux de présentisme est de 77 % contre 83,3 % en 2017.

Le Groupe d'Entraide Mutuelle Les Amis de Ma Rue Là, parrainé par le CCAS et destiné à favoriser la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a accueilli 90 personnes pour 3 441 présences sur l'année, pour un total de 661 temps d'ouverture (soit quasiment un doublement de toutes les données pour 2016). L'Exposition Photo Dans les Pas de Battant réalisée par le Gem a été exposée au Centre Dramatique National de Besançon, à la Maison des Seniors, aux Bains Douches et a rencontré un vif succès.

Evènement fort en 2016, le partenariat avec Visa Santé la mutuelle pour tous a été poursuivi en 2017, en déclinaison du projet social et de son axe de lutte contre le non recours aux droits et services de santé. Ainsi, 388 personnes ont été rencontrées, 204 contrats signés dont 18 % avec des personnes démutualisées. Sur deux campagnes, ce sont donc plus de 400 contrats de mutuelle qui ont été signés, les actifs continuant de représenter la part la plus importante des souscripteurs.

Par ailleurs, 1 appel sur 4 reçus par le CCAS pour Visa Santé a permis d'identifier des personnes en situation de non recours et de les orienter voire accompagner dans la réalisation de leurs démarches.

Enfin, la mission Animation des Réseaux a pour objectifs de :

- faire valoir la place et d'assurer la présence du CCAS de Besançon dans les grands réseaux nationaux investis dans l'action sociale que sont l'UNCCAS et l'ODAS (Observatoire de l'action sociale décentralisée),
- d'assurer l'animation des réseaux locaux et nationaux que sont l'UDCCAS du Doubs et l'ANCCAS, de veiller à la lisibilité de la politique sociale bisontine tant pour les Bisontins qu'à l'extérieur,
- d'accompagner la réflexion prospective en matière de politiques sociales. Elle assure également l'animation de l'UDCCAS du Doubs qui totalise, au 31 décembre 2017, 42 adhérents représentant 110 communes.

En termes de taux de couverture, cela représente 294 705 habitants soit 55,1 % des habitants du département.

1.4 Le secrétariat général

En charge de la coordination des moyens humains, techniques et financiers, le service veille à l'efficacité de leur affectation et de leur utilisation, au bon fonctionnement et à la rénovation du patrimoine mobilier et immobilier du CCAS, ainsi qu'à l'amélioration de l'accueil du public.

2. Les conditions d'exécution des missions

2.1 Le personnel

398 agents composent les effectifs du CCAS en 2017, répartis ainsi :

	2016	2017	Variation
Direction/secrétariat général	46	52	+ 13 %
Solidarités	91	93	+ 2,2 %
Autonomie	283	253	- 10,8 %
Total des effectifs	420	398	- 5,3 %

Les effectifs sont composés à 76,4 % de femmes et 23,6 % d'hommes. La moyenne d'âge est de 44 ans. En 2017, la masse salariale du budget général représente 14 520 K€.

Le nombre de jours de formation réalisé est de 1 000, stable par rapport à l'exercice précédent.

2.2 Les travaux

Six agents sont dédiés à la maintenance, l'entretien, la réhabilitation et l'évolution des 40 000 m² de patrimoine immobilier du CCAS.

En plus de l'entretien quotidien, l'équipe du service Etudes et Entretien a été particulièrement mobilisée : réfection de la façade du bâtiment Huot, renouvellement de la 2^{ème} chaudière des Cèdres, rénovation des appartements des résidents, renouvellement du four de la cuisine.

3. Etats financiers 2017 et liens avec la Ville

3.1 Situation financière 2017

Le compte administratif 2017 a été approuvé par le conseil d'administration de l'établissement public le 13 juin 2018. Il est conforme au compte de gestion.

Le compte administratif du CCAS est le résultat de la consolidation :

- du budget principal (secrétariat général, SAAS, Agora, antennes sociales de quartier, cuisine alimentant les établissements),
- de 7 budgets annexes, dont les logements-foyers, l'accueil de jour, la restauration à domicile, l'aide à domicile, les LHSS, le CHRS, le SSIAD.

Le compte administratif 2017 atteint un volume de :

- 22,48 M€ de dépenses (94,80 % en fonctionnement et 5,20 % en investissement),
- 23,77 M€ de recettes (hors excédent reporté).

L'exécution budgétaire 2017 présente :

- un excédent de fonctionnement de 666,56 K€ au titre de 2017, ce qui aboutit à un excédent cumulé à reporter de 2 675,54 K€
- un excédent d'investissement de 395,14 K€ au titre de 2017, ce qui aboutit à un excédent cumulé à reporter de + 922,88 K€.

Les deux sections du compte administratif 2017 présentent donc un excédent.

Remarque : Les budgets annexes sont soumis à la réglementation M 22 et à la tarification des tutelles (forfait soin, forfait hébergement, etc.) que sont principalement le Département et l'Etat. Ce n'est donc pas le CCAS qui décide de l'affectation des résultats concernant ces établissements.

Au 31/12/2017, l'état de l'encours de dette du CCAS est de 2 238 K€, soit un niveau plutôt faible et tout à fait soutenable par l'établissement.

La synthèse du compte administratif 2017 se présente ainsi :

	2016		2017		
	Réalisé	Réalisé	Total Budget Voté	Evolution 2016-2017	Taux d'exécution du Budget 2017
Dépenses	22 585 932.53	22 487 431.59	26 168 608.65	-0.44%	85.93%
Fonctionnement	21 134 512.00	21 317 854.49	23 938 482.22	0.87%	89.05%
002 - Déficits reportés	25 164.90	42 891.36	42 891.36	70.44%	100.00%
011 - Charges à caractère général	3 673 748.81	3 713 022.16	4 376 636.65	1.07%	84.84%
012 - Dépenses de personnel	14 588 295.63	14 520 269.88	15 317 432.66	-0.47%	94.80%
016 - Dépenses de structure	1 139 928.98	1 187 046.04	1 354 728.85	4.13%	87.62%
022 - Dépenses imprévues	0.00	0.00	679 206.00		0.00%
023 - Virement à la section d'investissement	0.00	0.00	125 000.00		0.00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	443 024.61	710 284.44	396 619.00	60.33%	179.08%
65 - Autres charges de gestion courante	773 458.56	859 282.49	1 197 800.00	11.10%	71.74%
66 - Charges financières	54 789.37	45 341.91	45 445.00	-17.24%	99.77%
67 - Charges exceptionnelles	436 101.14	239 716.21	402 722.70	-45.03%	59.52%
Investissement	1 451 420.53	1 169 577.10	2 230 126.43	-19.42%	52.44%
001 - Déficits reportés	91 367.32	81.90	81.90		
003 - Excédents prévisionnels d'investissement	309 859.23	0.00	327 706.64		
020 - Dépenses imprévues	0.00	0.00	20 531.02		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 773.24	1 000.00	1 000.00	-91.51%	100.00%
041 - Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00		
13 - Subventions d'investissement	30 699.00	30 701.97	36 857.00	0.01%	83.30%
15 - Provisions	22 523.73	8 499.60	8 499.60	-62.26%	100.00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	504 926.60	537 868.01	560 644.00	6.52%	95.94%
20 - Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00		
204 - Subventions d'équipement versées	81 176.65	70 161.83	227 000.00	-13.57%	30.91%
21 - Immobilisations corporelles	371 153.53	476 160.72	1 002 806.27	28.29%	47.48%
23 - Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00		
27 - Autres immobilisations financières (micro-crédits)	27 941.23	45 103.07	45 000.00	61.42%	100.23%
28 - Amortissements	0.00	0.00	0.00		
Recettes	24 598 606.05	26 085 861.32	26 168 608.65	6.05%	99.68%
Fonctionnement	22 929 389.51	23 993 398.58	23 938 482.22	4.64%	100.23%
002 - Excédents reportés	1 725 544.16	1 786 983.33	1 786 983.33	3.56%	100.00%
013 - Atténuations de charges	102 277.34	142 976.95	28 570.00	39.79%	500.44%
017 - Produits de la tarification	7 848 215.58	8 073 031.74	8 313 351.97	2.86%	97.11%
018 - Autres produits d'exploitation	350 008.51	379 918.39	324 127.89	8.55%	117.21%
019 - Produits financiers et non encaissables	451 216.44	302 363.44	450 851.03	-32.99%	67.07%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 773.24	1 000.00	1 000.00	-91.51%	100.00%
70 - Produits des services	1 826 946.25	1 906 697.00	1 867 556.00	4.37%	102.10%
73 - Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00		
74 - Dotations et subventions (dont subvention ville)	10 517 477.44	11 011 614.28	11 140 139.00	4.70%	98.85%
75 - Autres produits de gestion courante	45 712.39	39 488.86	15 903.00	-13.61%	248.31%
77 - Produits exceptionnels	50 218.16	349 324.59	10 000.00	595.61%	3493.25%
Investissement	1 669 216.54	2 092 462.74	2 230 126.43	25.36%	93.83%
001 - Excédents reportés	444 589.63	527 737.14	527 737.14	18.70%	100.00%
021 - Virement de la section de fonctionnement	-	-	125 000.00		0.00%
024 - Produits des cessions des immobilisations	-	-	321 000.00		0.00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	443 024.61	710 284.44	396 619.00	60.33%	179.08%
041 - Opérations patrimoniales	-	-	-		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	82 544.29	108 056.68	118 806.61	30.91%	90.95%
13 - Subventions d'investissement	34 650.75	412 095.75	399 064.00		103.27%
15 - Provisions	22 523.73	8 499.60	8 499.60	-62.26%	100.00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	370 861.38	44 704.86	45 229.08	-87.95%	98.84%
21 - Immobilisations corporelles	-	-	-		
27 - Autres immobilisations financières (micro-crédits)	30 227.97	45 103.07	45 000.00	49.21%	100.23%
28 - Amortissements	240 794.18	235 981.20	243 171.00	-2.00%	97.04%
Résultat de fonctionnement	1 794 877.51	2 675 544.09			
Résultat d'investissement	217 796.01	922 885.64			

Section d'investissement

Les principales dépenses d'investissement sont constituées essentiellement de matériel informatique (70 K€), et des travaux et d'équipements sur les logements-foyers (304 K€), de l'acquisition de véhicules (79 K€). S'ajoutent 538 K€ de remboursement d'emprunts.

Les recettes d'investissement 2017 sont essentiellement constituées des écritures d'ordre et de la souscription d'un nouvel emprunt.

Section de fonctionnement - recettes

Les recettes sont en hausse de + 4,4 % par rapport à 2016, essentiellement du fait de la subvention Ville, qui avait été diminuée de 500 K€ en 2016 pour intégrer le financement par le CCAS d'une partie de la Maison des Services.

Les recettes 2017 sont constituées de la subvention de la Ville de Besançon (9 670 K€), de la facturation aux usagers (4 620,8 K€) et des dotations des Tutelles (4 900 K€ pour Département et Etat : forfaits soins, hébergement, Allocation Personnalisée d'Autonomie...).

La subvention versée par la Ville reste la principale source de financement du CCAS.

Section de fonctionnement - dépenses

Les dépenses sont en légère hausse de 0,87 % par rapport à 2016. Cela s'explique essentiellement par une hausse des frais de personnels.

La masse salariale reste naturellement le principal poste des dépenses avec un total de 14 520 K€ en 2017 (soit 68 % du total des dépenses, ratio similaire à celui de 2016).

Les principaux postes des charges à caractère général sont les locations immobilières et mobilières, les fluides, l'entretien et la maintenance, l'alimentation, les assurances.

3.2 - Liens avec la Ville

Liens juridiques

La liste exhaustive des nombreuses conventions et délibérations associant la Ville et le CCAS est disponible sur le site de la Ville de Besançon, dans le cadre de la publication des délibérations. A titre d'exemple, en 2017, le CCAS a été cité dans le cadre du Contrat de Ville, de la Maison des Services au Public...

Pour mémoire, dans sa séance du 29 février 2016, le Conseil Municipal a voté en faveur de la signature d'une convention de partenariat 2016-2020 qui lie la Ville et le CCAS, sur la base du projet social, des missions et des moyens alloués.

Liens financiers

Les principaux flux financiers au titre de 2017 sont constitués du versement par la Ville de la subvention 2017 pour 9 669 930 €, et à l'inverse de la facturation par la Ville de certaines prestations (fournitures, PAL : montant global 44 K€).

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de l'année 2017 de l'établissement public Centre Communal d'Action Sociale - CCAS.

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 NOV. 2018



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe

Danielle DARD.